

Conseil d'arrondissement du 30 novembre

Sur proposition de Danielle Simonnet et Laurent Sorel

Vœu relatif à la défense de l'éducation prioritaire

Considérant les annonces de la secrétaire d'État en charge de l'Éducation prioritaire qui souhaite mettre fin d'ici 2022 à la logique des zones d'éducation prioritaire pour "donner des moyens aux établissements en fonction de leur projet" par la signature de "contrats" entre chaque établissement et le rectorat,

Considérant que, si les moyens ne sont pas suffisants, la logique d'éducation prioritaire permet de lutter contre les inégalités en attribuant davantage de moyens aux écoles qui en ont le plus besoin,

Considérant que la logique des "contrats" en fonction des "projets", ne répond pas à l'exigence républicaine d'égalité entre les établissements scolaires, qu'elle aboutira assurément à un accroissement des inégalités et à une baisse de moyens pour les établissements actuellement en REP,

Considérant que ce projet découle du rapport Azema Mathiot remis en novembre 2019, qui prévoit la suppression de la carte REP,

Considérant que ce rapport préconise la réaffectation des fonds aux établissements en fonction de leur "isolement" afin de prioriser les écoles en zone rurale,

Considérant que, si les écoles de zone rurale ont de fait besoin de moyens supplémentaires, et s'il est urgent d'y mettre fin à la logique de fermetures de classes et d'établissements, qui détruit la vie de nombre de communes en les privant de services publics, cela ne doit pas se faire aux dépens des écoliers en zone d'éducation prioritaire, écoles de quartiers populaires qui du fait des inégalités de revenus ont des besoins supplémentaires,

Considérant que selon le ministère de l'Éducation nationale, 4 % des 12 millions d'élèves scolarisés en France ont décroché scolairement pendant le confinement du printemps 2020, que selon Jean-Michel Blanquer, « les décrocheurs se trouvent surtout dans les milieux défavorisés », et donc pour beaucoup dans des écoles classées en REP,

Considérant que les enfants des milieux défavorisés sont, plus généralement, particulièrement impactés par la crise sanitaire actuelle, que les contextes de suroccupation des logements ont rendu les différents confinements plus difficiles pour eux, que la précarité numérique est une réalité qui rend particulièrement difficile le suivi scolaire de ces enfants dans un tel contexte, que les inégalités scolaires ont donc explosé dans les derniers mois,

Considérant que l'urgence est donc d'accroître les moyens pour les établissements qui accueillent le plus grand nombre de ces enfants, et non de supprimer leur caractère prioritaire,

Considérant que dans le même temps, l'application de la loi Blanquer sur l'école obligatoire à 3 ans et la revalorisation à la hausse du forfait communal conduisent à donner 6 millions d'euros supplémentaires par an aux écoles privées à Paris,

Considérant que le 20^e compte 56 écoles et 8 collèges en REP, 6 écoles et 1 collège en REP+, que notre arrondissement serait donc particulièrement affecté par cette réforme, avec pour conséquence une baisse de moyens,

Considérant l'attachement du 20^e arrondissement, de ses habitant.es et de sa municipalité, à la lutte contre les inégalités scolaires,

Sur proposition de Danielle Simonnet et Laurent Sorel, le conseil du 20^e arrondissement :

- **exprime son refus de la réforme des réseaux d'éducation prioritaire annoncée par le gouvernement, et demande au contraire des moyens supplémentaires pour les écoles situées en REP et REP+.**